



Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



Public visé

Toute personne désireuse d'être certifiée et reconnue Sauveteur Secouriste du Travail



Pré-requis

Compréhension écrite et orale de la langue française. Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.



Lieu

Au KM Delta 30900 NIMES ou en INTRA, dans vos locaux, si l'aménagement de votre site le permet.



Durée

14 heures



Effectif

10 stagiaires max



Tarif

170€ en individuel
Tarif de groupe nous contacter



Modalités et délais d'accès

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.



Responsable

Responsable administratif et pédagogique :
Fred Brogliolo



Contact

Tél : 04.66.84.85.80
Mail : contact@creaformations.fr
Site web : www.creaformations.fr



Dates des formations

Consultez notre calendrier de formation sur notre site web www.creaformations.fr

SST



Massage cardiaque





Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques et technique:** Plan d'intervention + pictogrammes. Plan d'actions prévention + pictogrammes. 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires. 1 lot de mannequins (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle). Divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables. L'aide-mémoire « Sauveteur secouriste du travail (Edition INRS ED4085) sera remis aux participants.
- **Moyens humains :** Formateurs certifiés par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS, et titulaire d'un Certificat de formateur SST en cours de validité.



Modalités d'évaluation des acquis

Tout au long de la formation, le formateur s'assurera de l'acquisition des notions par un questionnement, des demandes de reformulations etc. Evaluation finale réalisée à partir de la grille de certification des compétences du SST de l'INRS. Par ailleurs, une évaluation à chaud sera proposée en fin de formation aux participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à compléter.



Sanction visé

Attestation de compétence délivrée suite à la réussite de l'examen.



Accessibilité

Si vous avez des interrogations, des demandes ou des besoins spécifiques liés à l'accessibilité de nos formations, contactez Fred, notre référent handicap 0466848580.



Taux de satisfaction de nos formations

Sur les formations SST

Satisfaction client : 86%

Qualité de la formation : 89%

Satisfaction sur l'animation : 94%



Taux de réussite

2022 : 100%

2023 : 100%

PROGRAMME SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL INITIALE

Accueil

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation
- Tour de table

Prévention des risques de transmission du COVID-19

- Les mesures barrières au travail
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique
- Comment porter un masque correctement et comment le retirer ?
- Comment mettre des gants et les retirer ?
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19
- Comment adapter les gestes de secours et les conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Evaluation en vue de la certification

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Durée maximale 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Epreuve certificative n°1 : le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre, sur une situation d'accident de travail simulée, l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

Epreuve certificative n°2 : avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n°1, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Libre échange, bilan de la formation clôture de la session

ANNEXE 1 - CERTIFICATION PROFESSIONNELLE S.S.T

Les titulaires d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat S.S.T.

Allègement de formation : Un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation pourra bénéficier d'un allègement de formation portant sur les compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Le stagiaire devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité. Compte tenu de l'équivalence AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires de l'AFGSU (niveau 1 ou 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST dans les conditions énoncées ci-dessus.

Equivalence : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences : à l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.